



**MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET COMMERCIAL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

**Appel à projets 2016**

**« Economie Sociale et Solidaire :  
un autre levier du  
développement économique »**

## **1- Contexte de l'appel à projets**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) compte un nombre important d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui ont un poids réel dans l'économie locale :

- 21,1 % de l'emploi (contre 13 % en Poitou-Charentes et 10,28 % de l'emploi en France))
- 38,6 % de l'emploi privé
- 11 985 salariés
- 563 établissements employeurs (soit 36,3 % des établissements employeurs de l'ESS des Deux-Sèvres)
- 446 millions d'euros de rémunérations brutes

Outre les mutuelles (MAIF, MACIF, MAAF, SMACL ...), l'économie Niortaise compte un nombre d'acteurs de taille très modestes, très dynamiques et à fort potentiel d'innovation. Ils sont présents dans tous les secteurs d'activités, comme les services, l'industrie, l'artisanat, la culture, les loisirs, l'enseignement, le social ... Ils représentent toute la diversité de l'ESS.

C'est pourquoi l'ESS a été identifiée comme une filière prioritaire dans le Schéma de Développement Economique et Commercial de la CAN.

En parallèle, au niveau national, la loi ESS du 31 juillet 2014 conforte ce secteur et le crédibilise.

Dans ce contexte, la CAN a lancé en 2015 un premier appel à projets sur le thème « L'économie sociale et solidaire : un autre levier du développement économique ». Au final, 7 candidatures ont été retenues ; elles portaient sur l'ensemble des thématiques proposées, à savoir : circuits courts, autonomie des personnes âgées et handicapées, patrimoine.

Devant le succès de l'édition 2015 de l'appel à projets, la CAN reconduit cette action pour 2016.

## **2- Objectifs de l'appel à projets**

- Renforcer le réseau, les échanges et les coopérations entre les acteurs de l'ESS
- Développer les échanges entre les acteurs de l'ESS et les entreprises de l'économie « classique », les collectivités territoriales et leurs groupements, les centres de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale.
- Permettre l'expérimentation pour encourager les pratiques et les projets innovants pour le territoire
- Soutenir des projets structurants pour le territoire

## **3- Types de projets éligibles**

### **Thématiques**

Les projets devront s'inscrire dans l'une des **3 thématiques** suivantes :

- 1/ Solidarité intergénérationnelle
- 2/ Réemploi, réutilisation, recyclage
- 3/ Valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, culturel, alimentaire, immatériel

Il est laissé la possibilité aux candidats de proposer des projets sur d'autres thématiques.

## Territoire

Les projets devront se dérouler ou rayonner sur le territoire de la CAN, en totalité ou en partie.

Le territoire de la CAN est composé des 45 communes suivantes :

Aiffres, Amuré, Arçais, Beauvoir sur Niort, Belleville, Bessines, Boisserolles, Le Bourdet, Brûlain, Chauray, Coulon, Echiré, Epannes, Fors, La Foye Monjault, Frontenay Rohan Rohan, Germond Rouvre, Granzay Gript, Juscorps, Magné, Marigny, Mauzé sur le Mignon, Niort, Prahecq, Priaire, Prin Deyrançon, Prissé la Charrière, La Rochénard, Saint Etienne la Cigogne, Saint Gelais, Saint Georges de Rex, Saint Hilaire la Palud, Saint Martin de Bernegoue, Saint Maxire, Saint Rémy, Saint Romans des Champs, Saint Symphorien, Sansais, Sciecq, Thorigny sur le Mignon, Vallans, Le Vanneau Irleau, Villiers en Plaine, Vouillé.

## 4- Porteurs de projets

Les porteurs de projets éligibles sont des structures de l'économie sociale et solidaire (conformément à la loi ESS), implantées sur le territoire de la CAN.

Les porteurs de projets **devront** développer des partenariats avec des entreprises de « l'économie classique ». De manière complémentaire et pertinente, ils sont encouragés, conformément à la définition d'un Pôle Territorial de Coopération Economique, à développer des coopérations avec d'autres structures de l'ESS, des collectivités locales ou leurs groupements, des centres de recherche, des établissements supérieurs de recherche, des organismes de formation, ou toute autre personne physique ou morale pertinente.

## 5- Critères de sélection

### 4 critères d'éligibilité

1. Critère économique :
  - ↳ création d'emplois, développement de chiffre d'affaires ...
  - ↳ Les projets devront montrer leur capacité d'autonomie financière sur les 3 prochaines années.
2. Critère lié au partenariat :
  - ↳ les projets devront être portés par un chef de file, en partenariat avec au moins une entreprise de l'économie classique
3. Critère territorial : les projets devront tenir compte du territoire de la CAN
  - ↳ Les projets ne devront pas se limiter à une seule commune pour la réalisation des actions ou pour leur rayonnement
4. Critère lié au développement durable
  - ↳ Les projets devront s'inscrire dans la logique du développement durable et de ses 3 piliers (environnement, social, économie)

### **3 autres critères d'appréciation**

1. Critère « innovation »
  - ↳ L'innovation sera également appréciée pour juger de la qualité des projets. L'innovation s'entend au sens large : innovation dans le partenariat, innovation sociale, innovation technique.
2. Rayonnement sur le territoire de la CAN
  - ↳ La capacité du projet à rayonner le plus largement possible sur le territoire de la CAN sera particulièrement étudiée.
3. Caractère structurant pour le territoire
  - ↳ Le projet devra fédérer des acteurs locaux, de manière à rendre visible les actions sur le territoire de la CAN et à impacter l'économie locale.

### **6- Dépenses éligibles :**

- Frais de personnel lié à la mise en place opérationnelle du projet
- Frais d'investissements liés au projet : travaux, équipements, matériels, communication/publicité

### **7- Intervention financière**

- Subvention **révisable** correspondant à 30 % d'une dépense éligible plafonnée à 60 000 €, soit 18 000 € de subvention au maximum.
  - ↳ Le taux définitif sera indiqué au porteur de projet au regard de son opération.

### **8 - Modalités de paiement**

La subvention sera versée en deux temps :

1. Un premier acompte correspondant à 50 % du montant de la subvention, sera versé au vu d'un courrier de demande accompagné d'une facture prouvant le démarrage du projet
2. Le solde, à l'achèvement de l'opération, sur présentation par le porteur de projet :
  - d'un bilan quantitatif et qualitatif complet du projet réalisé, détaillant notamment l'impact sur la création d'emplois,
  - des justificatifs de dépenses (dont factures),
  - du budget réalisé daté et signé du maître d'ouvrage,
  - d'un exemplaire des supports de communication.

Le montant final de la subvention sera calculé sur l'assiette de dépenses éligibles réellement réalisées, au vu des justificatifs fournis par le porteur de projet. Le taux de subvention sera alors appliqué à cette assiette éligible ; il permettra de définir le montant final de la subvention. Le solde permettra d'effectuer les éventuels ajustements.

## **9- Dossier de candidature**

Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter 8 documents :

1. Le formulaire de candidature, qui comprend notamment une présentation de la méthode d'évaluation du projet
2. Le budget prévisionnel du projet
3. Une lettre d'intention du porteur de projet
4. **Une lettre d'intention de chaque partenaire du projet**
5. Les coordonnées bancaires du porteur de projet
6. Les documents prouvant l'existence de la structure (KBis pour une entreprise, statuts déposés à la Préfecture pour une association)
7. Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités.
8. Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans.

## **10- Calendrier et dépôt des candidatures**

La structure qui portera le projet doit être bien identifiée ; c'est elle qui déposera la candidature.

**Cet appel à projets est ouvert jusqu'au vendredi 2 septembre à 12h. Des compléments d'information pourront être demandés jusqu'au 24 septembre à 17h.**

- ↳ En octobre 2016 au plus tard, un comité sélectionnera les projets éligibles au titre de l'appel à projets
- ↳ Les projets sélectionnés feront l'objet d'une délibération en Conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais

**Les dossiers de candidature sont à transmettre à la CAN en un seul exemplaire.**

Par voie postale :

Communauté d'Agglomération du Niortais  
Service Aménagement et Développement Economiques  
140, rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT Cedex

Ou par courrier électronique :

Envoi aux 2 adresses suivantes :

[isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr](mailto:isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr)

[Julie.GIRAUD@agglo-niort.fr](mailto:Julie.GIRAUD@agglo-niort.fr)

## **11- Renseignements et informations complémentaires**

Isabelle MARCEL-ENDRIZZI, Responsable de la filière Economie Sociale et Solidaire à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Tel : 05 17 38 80 10 – [isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr](mailto:isabelle.marcel-endrizzi@agglo-niort.fr)

# **ANNEXE**

**APPEL A PROJETS 2016 « Economie Sociale et Solidaire »**

**Date limite de dépôt des dossiers : 2 septembre 2016**



<b>5 – DESCRIPTION DU PROJET</b>	
<b>Thématique choisie</b>	<input type="checkbox"/> Solidarité intergénérationnelle <input type="checkbox"/> Réemploi, réutilisation, recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation du patrimoine local : patrimoine bâti, culturel, alimentaire, immatériel <input type="checkbox"/> Autre. Lequel : .....
<b>Objectifs du projet</b>	- ..... ..... ..... - ..... ..... ..... - ..... ..... .....
<b>Actions prévues</b>	- ..... ..... ..... - ..... ..... ..... - ..... ..... .....
<b>Aspect innovant</b>	..... ..... ..... .....
<b>Lien entre ESS et économie traditionnelle</b>	..... ..... ..... .....
<b>Prise en compte du territoire de la CAN</b>	..... ..... ..... ..... .....
<b>Impact environnemental</b>	..... ..... ..... ..... .....



<p><b>Impact social</b></p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>Rôle du porteur de projet</b></p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>6- PARTENAIRES</b>  <i>qui ? quelle expertise ? quel rôle dans le projet ?</i></p> <p><b><u>Rappel</u> : les projets doivent regrouper le porteur de projet et un partenaire au minimum</b></p>	<p><b>1<sup>er</sup> partenaire :</b>  Nom : .....  Adresse : .....  .....  Tel : .....  Mail : .....  Site Web : .....  Personne de contact : .....  Expertise : .....  .....  Rôle dans le projet : .....  .....  .....  .....  .....</p> <p><b>2<sup>ème</sup> partenaire :</b>  Nom : .....  Adresse : .....  .....  Tel : .....  Mail : .....  Site Web : .....  Personne de contact : .....  Expertise : .....  .....  Rôle dans le projet : .....  .....  .....  .....  .....</p> <p><b>3<sup>ème</sup> partenaire :</b>  Nom : .....  Adresse : .....  .....  Tel : .....  Mail : .....</p>

	Site Web : ..... Personne de contact : .....  Expertise : ..... .....  Rôle dans le projet : ..... ..... ..... .....
<b>7- CALENDRIER</b>	<b>Date de démarrage du projet :</b> ..... <b>Principales étapes :</b> - ..... - ..... - ..... - ..... - ..... - ..... <b>Date de fin du projet :</b> .....
<b>8- RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>Résultats qualitatifs :</b> - ..... - ..... - ..... - ..... - ..... - ..... <b>Résultats quantitatifs :</b> - ..... - ..... - ..... - .....
<b>9- EVALUATION</b>	<b>Méthode suivie</b> - ..... - ..... - .....  <b>Outils d'évaluation :</b> - ..... - ..... - ..... - ..... - .....  <b>Données collectées :</b> - ..... - ..... - .....
<b>SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL</b>	

## Joindre au dossier :

- Le budget prévisionnel du projet
- Une lettre d'intention du porteur de projet
- Une lettre d'intention de chaque partenaire du projet
- Les coordonnées bancaires du porteur de projet
- Les documents prouvant l'existence de la structure
- Le bilan du dernier exercice, si la structure a plus d'un an d'activités.
- Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans.